

## Compte rendu du Conseil Municipal Du mardi 9 juillet 2019

### Présents :

Monsieur le Maire : Mr BOURGOIN Stéphane

Madame l'adjointe : Mme ROGUET Brigitte

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Mr BRESSAN Stéphan, Mr CHAZE Daniel, Mme LYOTARD Elisabeth, M. ROLLAND Raphaël, Mr ROBERT Alain, Mr SABY Michel, VEYRET Roger

### Excusés

Mr ANGLADE Alexandre, Mr MONTAGNE Laurent, Mme SAGNARD Floriane

### Absents

Mr CUBIZOLLE François – Mr FAYOLLE Christophe

### Procuration

Mr ANGLADE Alexandre a donné procuration à M. ROBERT Alain

Mr MONTAGNE Laurent a donné procuration à Mr BOURGOIN Stéphane

Mme SAGNARD Floriane a donné procuration à Mme ROGUET Brigitte

Secrétaire de séance : Mme ROGUET Brigitte

### **1- Informations diverses**

#### Réfection façade Garage Communal :

En raison des enduits fortement endommagés qui tombent dans la rue, la Mairie a contacté des entreprises pour obtenir des devis.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la question a été soulevée de demander à l'étude SATIN-CHOMARAT à qui appartenait le mur avant d'entreprendre les travaux. Après entretien avec Me SATIN, les travaux incombent à la Commune qui est propriétaire de bâtiment.

#### Syndicat d'électrification :

Lecture du courrier de soutien des maires au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire.

#### Rond-point à la Pierre plantée :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Jean-Pierre VIGIER a adressé un courrier à Madame Elisabeth BORNE, Ministre chargée des Transports, demandant la confirmation de l'engagement des crédits permettant la réalisation d'un giratoire à la jonction entre la RN 88 et la RN 102.

### **2- Marché mise en sécurité immeuble THOMASSIN**

Une consultation a été lancée pour une mise en sécurité d'immeubles cadastrés AH 122 et AH 123 à la Rue Haute, suite à une procédure de péril imminent. Une trois offres ont été déposées et étudiées par les membres de la commission d'Appel d'offres.

Le Conseil municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offre et retient la société RRTP 48.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département accorde des aides à hauteur des 50 % pour des travaux de mise en sécurité sur des immeubles insalubres et qu'un dossier va être déposé.

La totalité des frais engendrés sera réclamé aux propriétaires.

Un courrier sera adressé aux propriétaires pour l'informer des suites données.

Validé à l'unanimité

### 3- Chapelle Notre-Dame : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la rénovation intérieure de la Chapelle Notre-Dame et, que dans cette optique, il y a lieu d'engager une maîtrise d'œuvre.

Validé à l'unanimité

### 4- Approbation de la composition du conseil communautaire

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de fixation du nombre de sièges et de la répartition des sièges au conseil communautaire à compter du renouvellement général des municipaux de 2020.

La Communauté de Commune des Pays de Cayres-Pradelles propose de conclure un accord local fixant à 38 le nombre de sièges, répartis comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LANDOS	926	5
CAYRES	736	4
PRADELLES	590	3
COSTAROS	585	3
SENEUJOLS	320	2
SAINT-HAON	318	2
SAINT-JEAN-LACHALM	294	2
BOUCHET-SAINT-NICOLAS	278	2
SAINT-PAUL-DE-TARTAS	219	2

RAURET	193	2
ALLEYRAS	169	2
ARLEMPDES	135	1
SAINT-ARCON-DE-BARGES	123	1
SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	106	1
SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER	96	1
BARGES	77	1
LAFARRE	70	1
OUIDES	58	1
SAINT-VENERAND	51	1
VIELPRAT	50	1

Validé à l'unanimité

#### 5- Bail professionnel local Place du Foirail

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande reçue de Mme Ludivine SOULIER et de M. Florent CUBIZOLLE qui souhaitent s'installer infirmiers libéraux sur la commune et, pour cela occuper le local actuellement vacant du cabinet médical.

Validé à l'unanimité

#### 6- Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les prochaines opérations de recensement de la population de la commune qui se dérouleront du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Il informe également le Conseil qu'il y a lieu de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

M. Lucas TONINI sera chargé de cette mission.

Validé à l'unanimité

#### 7- Abonnement téléphone

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les abonnements actuels sont chez Orange. La Société Numésis nous a proposé un changement de fournisseur qui permettrait de réduire les factures.

Validé à l'unanimité

#### **8- Indemnité gardiennage**

M. Stéphan BRESSAN, étant intéressé personnellement par la question, n'a pas pris part au vote.

Considérant que le montant de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales est inchangé par rapport à 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rémunération du gardiennage de l'église d'un montant de 479,86 € pour l'année 2019 et autorise le versement correspondant à l'intéressé.

Validé à l'unanimité (Stéphan BRESSAN n'ayant pas pris part au vote)

#### **9- Avenant convention médiathèque**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier reçu du Département sollicitant la prolongation de la convention de partenariat de deux ans.

Validé à l'unanimité

#### **10- Budget communal : ajustement du compte 1641**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Commune avait contracté un emprunt en francs suisse en 1999.

En 2012, une offre de refinancement en euros a été proposée et acceptée pour la municipalité (délibération du 23 août 2012).

La renégociation de cet emprunt a engendré une perte de change qui n'a pas été comptabilisée.

Cette dernière, représentant une charge financière, aurait dû être enregistrée au compte 668. A ce jour, il convient de procéder par une écriture spécifique, permettant d'effectuer une régularisation sur exercice clos.

Par conséquent, M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de régulariser cette perte de change en 2019, par les écritures suivantes :

Débit au 1068 pour un montant de 37 072, 86 €

Crédit au 1641 pour un montant de 37 072, 86 €

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à cette régularisation avaient été prévus lors du vote de budget 2019.

La correction d'erreur sera neutre sur le résultat de l'exercice 2019.

Validé à l'unanimité

#### **11- Décisions modificatives**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant prévu au chapitre 65 de la Caisse des Ecoles est insuffisant et qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits.

## Budget Caisse des écoles

### Section de fonctionnement

Article 61558 – Entretien autres biens mobiliers : - 270 €  
Article 6232 – Fêtes et cérémonies : - 100 €  
Article 62878 – Remboursement autres organismes : - 400 €  
Article 6573 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics : + 770 €

Validé à l'unanimité

### **11- Annulation de titre**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil de la demande émise concernant les annulations à effectuer sur les facturations de l'eau de l'année 2018 de la Communauté de Communes.

Il a été constaté un excès de consommation. Le compteur va être changé et une moyenne des trois dernières années va être prise en compte.

Validé à l'unanimité

### **12- Aides à la réhabilitation du bâti privé**

Dans le cadre du programme Régional « Cité de Caractère », la commune de Pradelles, en accord avec le Conseil Régional d'Auvergne, a mis en place une action de soutien financière à la requalification du bâti et à la suppression de verrues sur le quartier historique de la cité.

Cette aide financière portera sur les travaux de ravalement de façades donnant sur le domaine public. Elles devront être situées dans un périmètre défini sur un plan déposé en Mairie et, selon des modalités différenciées suivant qu'elles sont situées dans le périmètre en priorité 1 ou en priorité 2.

▸ 1<sup>ère</sup> priorité = 15.00 € le m2 plafonné à 1 500.00 € et un maximum de 20 % du montant HT des travaux

▸ 2<sup>ème</sup> priorité = 7.50 € le m2 plafonné à 750.00 € et un maximum de 20 % du montant HT des travaux

▸ Intervention sur les enseignes commerciales : 500.00 € par enseigne sur les commerces situés dans le périmètre 1<sup>ère</sup> priorité

Cette aide financière portera également sur les travaux d'embellissement des façades (fenêtres, volets, portes etc...). Ces travaux devront être situés dans un périmètre défini sur un plan déposé en Mairie et, selon des modalités différenciées suivant qu'elles sont situées dans le périmètre en priorité 1 ou en priorité 2.

▸ 1<sup>ère</sup> priorité = plafonné à 1 500.00 € et un maximum de 20 % du montant HT des travaux

▸ 2<sup>ème</sup> priorité = plafonné à 7 500.00 € et un maximum de 10 % du montant HT des travaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme HABOUZIT Solange sollicitant une aide financière dans le cadre de ses travaux de changement de ses menuiseries.

Après avoir vérifié que celui-ci remplissait bien les critères d'obtention dans le cadre du programme désigné, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lui verser une subvention d'un montant de 133,40 € correspondant à 20% du montant de la facture s'élevant à 667.00 €.

### 13- Questions diverses

#### Location dortoir au VVF :

Un appartement de 4 personnes sera mis en location au prix de 25 € la nuitée. Tous les gîteurs doivent être mis au courant du mode de fonctionnement

ONF Chabassolle : un courrier sera adressé à la DIR de l'Ardèche pour savoir la destination des bois abattus.